

Portail des fournisseurs (Supplier Portal) Region Europe

Foire Aux Questions

Version : Mars 2024

The power behind **your mission**



Contenu

[Oracle Fusion – Portail des fournisseurs](#)

[Inscription et Accès](#)

[Factures](#)

[Paiements et Contrats](#)

[T.V.A.](#)

[PrimeRevenue](#)

[Bon de commandes](#)

[Autres](#)

Oracle Fusion – Portail des fournisseurs

Qu'est-ce que le Portail Fournisseurs ?

- Oracle Fusion - Supplier Portal est un outil basé sur le cloud qui vous permet d'accéder et d'interagir avec Johnson Controls (JCI). Le portail des fournisseurs est une plateforme permettant aux fournisseurs de recevoir, voir, modifier leurs bons de commande et de créer et voir vos factures, y compris leur statut et le statut des paiements.

C'est quoi ce ProCo ?

- ProCo est la centrale d'approvisionnement que nous avons établie en Suisse. À toutes fins utiles pour les bons de commande et la facturation, ceci est connu en externe sous le nom de Tyco Fire & Security GmbH - votre client.

Quels avantages verrons-nous en tant que fournisseur ?

En tant que fournisseur agréé sur le portail fournisseurs, vous pourrez :

- Recevoir des notifications de bons de commande électroniques et d'autres documents
- Pour convertir facilement les bons de commande en factures (*votre facture originale est requise en pièce jointe*)
- Modifiez vos bons de commande.
- Voir et modifier votre tarification (*pour examen et approbation au sein de JCI*)
- Voir l'état des paiements de votre facture
- Envoi électronique des factures
- Mettez à jour et maintenez facilement vos coordonnées professionnelles et de contact avec JCI.

Oracle Fusion – Portail des fournisseurs

JCI effectuera-t-il des paiements à l'aide d'Oracle Fusion Supplier Portal ?

- Oracle Fusion Supplier Portal n'est pas une plateforme de paiement. JCI continuera d'utiliser son processus de paiement actuel. Le statut de paiement d'une facture peut être consulté dans le portail.

Quels types de documents sont pris en charge pour ce compte gratuit ?

- Les fournisseurs peuvent transférer un nombre illimité de documents tels que les commandes, la confirmation de commande, les notes de crédit, les factures, les notifications de statut de facture, les propositions de paiement et les détails de versement. Veuillez noter que vous devrez toujours joindre vos factures et notes de crédit réelles (par exemple, au format PDF) aux enregistrements de facture/note de crédit pertinents dans le portail des fournisseurs.

Oracle Fusion – Supplier Portal va-t-il évoluer ?

- Avec le temps, nous ajouterons plus d'options afin d'obtenir des processus plus fluides et ainsi, de faire une coopération transparente.

Nous vous informerons de tout changement.

Inscription et Accès

Quelle est la date limite ou la date limite pour ouvrir mon compte sur Oracle Fusion Supplier Portal ?

- Vous pourrez initier votre compte à tout moment à partir de notre date de GO-Live (*date d'effet du changement dans votre pays ; pour savoir quand il a eu lieu, merci de vous référer au point : **Quelles entités sont passées à Oracle Fusion et quand ?***) et au-delà une fois que vous avez reçu un e-mail d'une adresse e-mail Oracle contenant un lien vers notre portail fournisseur. (Les détails sont donnés lors de nos événements en direct - démo - et à travers notre communication avec vous).
- Nous vous encourageons à vous inscrire immédiatement afin de pouvoir profiter des avantages du portail des fournisseurs dès le premier jour.
- Veuillez noter que le premier e-mail d'Oracle (soit de ORAFU.EMELA.Prod.epfq@Jci.com ou epfq.fa.sender@workflow.mail.em4.oraclecloud.com) contenant un lien vers le portail fournisseur expire après 7 jours. Après cela, vous devrez contacter l'équipe d'habilitation des fournisseurs à JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@jci.com pour obtenir de l'aide.

Comment puis-je me connecter pour la première fois à Oracle Fusion – Supplier Portal ?

- Vous recevrez un e-mail d'inscription initial contenant votre nom d'utilisateur et les instructions pour créer un mot de passe pour la première fois (en cliquant sur "mot de passe oublié"), ainsi qu'un lien qui vous permettra d'accéder au Portail Fournisseurs. Pour vous connecter au portail des fournisseurs pour la première fois, cliquez sur le lien ou copiez l'URL du lien (adresse Web) et collez-le dans votre navigateur. Veuillez-vous connecter en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe nouvellement créés.
- Si vous rencontrez des problèmes, veuillez nous contacter à : JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@jci.com
- S'il vous plaît, gardez vos informations de connexion personnelles secrètes. *Notez que JCI n'est pas en mesure de voir votre mot de passe initial ni votre mot de passe personnel*

Inscription et Accès

Comment me connecter à Oracle Fusion – Supplieur Portal ?

- Veuillez utiliser votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
- Vous pouvez regarder cette vidéo: [Accéder au Portail](#)
- Si vous rencontrez des problèmes, veuillez nous contacter à : JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@jci.com

Notez que JCI n'est pas en mesure de voir votre mot de passe initial ni votre mot de passe personnel

JCI peut-il ouvrir mon compte sur le portail des fournisseurs ?

- Malheureusement non. Chaque fournisseur doit créer lui-même son compte sur le portail des fournisseurs pour des raisons de sécurité.
- Cela se fait en quelques clics.
- S'il vous plaît, gardez vos informations de connexion personnelles secrètes.

Notez que JCI n'est pas en mesure de voir votre mot de passe initial ni votre mot de passe personnel.

Suis-je obligé d'ouvrir mon compte sur Oracle Fusion Supplier Portal en tant que fournisseur potentiel ?

- Oui, si vous êtes un fournisseur potentiel, c'est-à-dire, pas encore actif chez nous, cette étape est obligatoire dans un premier temps. Vous recevrez un e-mail de votre acheteur. Pour répondre, vous devez vous connecter au système. Ce compte potentiel n'est pas le même qu'un compte Spend Authorized.

Inscription et Accès

Ai-je besoin d'un matériel ou d'un logiciel spécial pour utiliser le portail des fournisseurs ?

- Pas du tout. Un navigateur Web à jour (c'est-à-dire : Chrome, Firefox, Edge, IE) suffit.

Quel navigateur dois-je utiliser ?

- Chrome, Firefox, Internet Explorer (IE) ou Edge.

Mot de passe oublié? Et/ou Nom d'utilisateur oublié ?

- Cliquez sur "Mot de passe oublié" et suivez les étapes pour en recréer un nouveau.
- Comment réinitialiser votre mot de passe? Merci de regarder cette vidéo: [Mot de passe oublié](#)

Veillez noter que JCI n'est pas en mesure de voir votre mot de passe, il ne nous est donc pas possible de vous informer du mot de passe perdu/oublié.

Nous ne pouvons pas accéder au lien système que vous avez émis, comment pouvons-nous résoudre ce problème et à qui devons-nous parler ?

- Veuillez nous contacter à: JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@JCI.COM et nous vous aiderons.

Inscription et Accès

Comment puis-je modifier les détails de mon entreprise dans le portail des fournisseurs ?

- Pour modifier les détails de l'entreprise, accédez à Gérer le profil dans le portail des fournisseurs et mettez à jour vos détails (adresses, contacts, produits et services) via la fonction « Modifier ». Cela générera une demande de modification dans JCI qui sera examinée pour approbation par l'approvisionnement.

Que dois-je faire si le principal contact fournisseur « nommé » a quitté notre entreprise ou est en congé et que nous devons accéder au portail ?

- Vous devrez contacter l'équipe Supplier Enablement Team à: JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@JCI.COM
- Une fois l'accès accordé, vous pourrez mettre à jour ou ajouter des contacts supplémentaires dans le portail des fournisseurs. Pour faire cela:
 - Accédez à Gérer le profil
 - Cliquez sur Modifier
 - Accédez à l'onglet Contacts
 - Cliquez sur l'icône '+' pour ajouter un nouveau contact
 - Ajouter un compte utilisateur

Inscription et Accès

- Remplir les détails et enregistrer

Vous devrez ensuite attribuer aux nouveaux contacts les rôles corrects lors de l'ajout d'un compte d'utilisateur. Le nom et la description de chaque rôle seront visibles lors de l'ajout d'un nouveau contact. Supprimez tous les rôles qui ne sont pas pertinents pour le nouveau contact.

Pourquoi ne puis-je pas modifier mes coordonnées bancaires dans le système ?

- En raison d'un processus strict en place et pour votre propre sécurité. Nous soumettons toute demande de ce type à un contrôle rigoureux pour nous assurer que la demande est valide avant de l'approuver et de la rendre visible dans le système. Veuillez demander le changement via votre point de contact JCI habituel.

Factures

Dois-je mettre le numéro de bon de commande sur la facture ?

- Oui toujours. A défaut, la facture ne sera pas traitée.

Quelle entité dois-je facturer ?

- Veuillez facturer l'entité indiquée dans le bon de commande avec la TVA applicable.

Où puis-je suivre l'état de mes factures ?

- Grâce à Oracle Fusion - Supplier Portal, vous pouvez voir tout l'historique de vos factures et leur statut. Cliquez sur "Afficher les factures".

Mes factures seront-elles rejetées lorsqu'elles seront adressées à l'affilié JCI local ?

- Pas nécessairement. Cela dépend toujours du bon de commande (ou du contrat). Si votre facture ne reflète pas le bon de commande (mauvaise entité, mauvais numéro de bon de commande, mauvaise TVA par exemple.), elle sera rejetée. Nous sommes légalement tenus de prendre cette mesure.
- Dans ce cas, vous recevez toujours une notification électronique avec la raison du rejet.
- De plus, nous vous invitons à regarder notre vidéo : [Vidéo d'information sur le bon de commande - comment lire votre bon de commande](#)

Factures

Quels sont les exemples de motifs de refus et que dois-je faire ?

- Mauvaise entité : L'entité (société) à laquelle la facture a été facturée est erronée. Veuillez vérifier votre bon de commande, l'entité (société) qui vous a envoyé le bon de commande est écrite en haut à gauche sous « Nom légal ».
- Bon de commande non valide/manquant : le numéro de bon de commande est manquant dans votre facture. Votre facture doit contenir le numéro de bon de commande. Veuillez revoir le bon de commande, le numéro du bon de commande y est écrit.
- Mauvais numéro de TVA : Le numéro de TVA de votre facture est erroné. Veuillez l'examiner avec l'aide d'un conseiller fiscal local.
- De plus, nous vous invitons à jeter un œil à notre vidéo [Comment lire votre bon de commande](#) ainsi qu'à la section : **Quelles sont ces règles d'or auxquelles vous vous référez ?**

Comment et où dois-je envoyer mes factures pour qu'elles soient traitées ? Dans quel format ?

- Nous vous recommandons vivement d'utiliser le Portail Fournisseurs pour soumettre vos factures. C'est le moyen le plus rapide et le plus sûr d'envoyer des factures (*merci de vous assurer de joindre un PDF de votre facture/note de crédit lors de la création dans le portail à partir de vos bons de commande*).

Factures

Comment et où dois-je envoyer mes factures à traiter ? Dans quel format ?

- Nous vous recommandons fortement d'utiliser le portail des fournisseurs pour soumettre vos factures. C'est le moyen le plus rapide et le plus sûr d'envoyer des factures (*assurez-vous de joindre un PDF de votre facture/note de crédit lors de la création dans le portail à partir de vos bons de commande*).

Quel est le statut des factures et leur signification ?

<u>Status dans le Portail</u>	<u>Signification</u>
Incomplète	Vous n'avez pas soumis votre facture. Il est juste sauvé. S'il vous plaît, examinez et soumettez, si nécessaire.
En progrès	Pas encore validé
Traitement	En cours de traitement
Approuvé	La facture a été validée
Annulé	La facture a été annulée
Payé	La facture a été payée

Factures

- De plus, dans le portail, vous verrez le statut de vos factures ainsi que le statut et la date des paiements.
- Avez-vous des difficultés à voir vos factures et l'état de vos paiements ? Veuillez contacter : Supplier Enablement Team par e-mail à : JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@jci.com , ils vous aideront.
- Vous pouvez également envoyer vos factures, en suivant les règles de facturation, à EMEA-AP-Invoice@jci.com (*uniquement pour le document de facturation ; n'envoyez rien d'autre*). Cette méthode de soumission n'est pas la préférée car elle est la plus longue par rapport à la soumission via le portail fournisseur.
- Pour toutes les factures relatives aux bons de commande émis avant le passage à Oracle Fusion – Portail des Fournisseur, vous devez les envoyer par e-mail à EMEA-AP-Invoice@jci.com .Ils ne peuvent pas être téléchargés sur le portail des fournisseurs.

Puis-je envoyer ma facture via Oracle Fusion – Supplier Portal et à votre adresse e-mail pour facture ?

- Non vous ne pouvez pas. Cela crée des doublons dans le système, ainsi, toutes les factures qui sont dupliquées sont rejetées et vous devrez soumettre une fois de plus votre facture.
- C'est soit via Oracle Fusion - Supplier Portal (*moyen le plus rapide pour nous d'enregistrer votre facture*) ou par e-mail à notre e-mail de facturation.

Factures

J'ai livré ma marchandise (partiellement), mais je dois facturer.

- Vous pouvez facturer tout bien/service livré. Veuillez noter qu'en interne, nous aurions besoin de valider la livraison afin que nous acceptions la facture partielle.

Que va-t-il se passer avec mes factures datées avant la date de mise en service ? Que va-t-il se passer avec mes factures après la date de mise en service ?

- Pour tous les bons de commande créés avant la date de mise en service, les factures doivent être envoyées en PDF à EMEA-AP-Invoice@jci.com
- Pour tous les bons de commande émis après la date de mise en service, les factures doivent être envoyées via Oracle Fusion - Supplier Portal. Veuillez rechercher qui vous a envoyé le bon de commande et vous saurez à qui vous devez facturer.
- Sur Oracle Fusion - Supplier Portal, cliquez sur "Créer une facture" (*veuillez également télécharger votre propre facture au format PDF.*)

La société d'approvisionnement va-t-elle payer mes factures impayées avec les affiliés JCI après une date déterminée ?

- Les factures impayées seront toujours réglées par l'affilié JCI local, sauf accord contraire.

Factures

Quelles sont ces règles d'or auxquelles vous faites référence ?

Nos règles d'or sont les exigences minimales pour les factures que vous soumettez :

- Nom légal complet du fournisseur
- Adresse légale complète du fournisseur Numéro d'immatriculation à la TVA du fournisseur
- Dénomination sociale complète de l'entité d'approvisionnement
- Adresse légale complète de l'entité d'approvisionnement
- Numéro d'immatriculation à la TVA de l'entité adjudicatrice
- Date d'émission Date de livraison/services/paiement anticipé (si vide, nous supposons qu'il s'agit de la même date que la date de facturation)
- Numéro de bon de commande
- Numéro de facture
- Les notes de crédit doivent faire référence au(x) numéro(s) et date(s) de la(des) facture(s) qu'elles corrigent et la raison de la correction
- Quantité/nature des biens/services
- Montant net par taux de TVA
- Prix unitaire
- Toutes remises ou rabais s'ils ne sont pas inclus dans le prix unitaire Référence à des régimes spéciaux, le cas échéant (par exemple, auto-facturation)
- Taux de TVA
- Montant de la TVA

Factures

À quoi sert le champ « UTILISATION PRÉVUE » ?

- Le champ « UTILISATION PRÉVUE » est spécifiquement utilisé lors de la facturation via le Portail Fournisseurs pour les cas où « Autoliquidation » s'applique à la TVA.
- Nous vous recommandons de vous référer à notre Guide de référence rapide ([ici](#)) pour obtenir des instructions sur la façon d'utiliser correctement ce champ.

Que signifie «Autoliquidation» ?

- « Autoliquidation » fait référence au processus de demande d'exonération de TVA lors de l'expédition de marchandises d'un pays (pays A) vers un autre (pays B).
- Pour plus d'informations sur l'autoliquidation, nous vous conseillons de contacter votre conseiller fiscal local.

Paiements et Contrats

Où voir les paiements ?

- Via Oracle Fusion -Portail des fournisseurs. Le portail vous donne l'information. Une fois vos factures validées et acceptées (avec le statut « Approuvé »), le statut/date de paiement apparaîtra à travers : "[Afficher les paiements](#)" ou "[Afficher les factures](#)", [ajouter une colonne « Date d'échéancier de paiement »](#)

Les conditions de paiement vont-elles changer ? La fréquence de paiement va-t-elle changer ?

- Non, vos conditions de paiement ne changeront pas.
- La fréquence de paiement va continuer comme aujourd'hui, tous les 5 et 22 de chaque mois.

Comment puis-je m'assurer que je serai payé à temps?

- Votre facture doit contenir toutes les informations obligatoires (*veuillez consulter les règles d'or*), ainsi, vous recevrez le paiement à temps.

TVA

Qui émettra les nouvelles commandes ?

- À compter de la date de mise en service, JCI émettra tous les bons de commande par l'intermédiaire de notre société d'approvisionnement centrale via Oracle Fusion - Système de portail des fournisseurs.
- Dans tous les bons de commande, sous « NOM LÉGAL », vous verrez qui vous envoie le bon de commande.
- Veuillez noter que l'adresse de livraison ne change pas par rapport à l'endroit où vous étiez utilisé pour livrer vos biens/services avant le changement de système.

Quelle est la raison des changements de TVA ?

- Tout changement concernant la TVA auquel vous devez prêter attention est la conséquence de l'introduction de notre entité centrale d'achat (ProCo), Tyco Fire & Security GmbH, établie en Suisse.

J'ai fourni une prestation à ProCo, à quel établissement/numéro de TVA dois-je émettre ma facture ?

- Cela dépendra de la nature des services que vous avez fournis. Si vous avez fourni des services imposables dans le pays local (*par exemple liés à des biens immobiliers, des travaux de construction, etc.*), veuillez consulter ci-dessous une liste des numéros de TVA dans les pays où ProCo a obtenu un numéro d'identification de TVA local pour les sociétés étrangères

TVA

Si vous avez toutefois fourni des services B2B dits généraux, sachez que notre ProCo est un assujetti établi en Suisse (et n'a pas de succursale, ni d'établissement permanent/fixe dans d'autres pays) et que son numéro de TVA suisse est CHE-116.347.792 MWST.

La liste des numéros d'immatriculation à la TVA de Tyco Fire & Security GmbH (ProCo) se trouve ici :

- en Suisse pour les résidents (établissement en Suisse) :**CHE-16.347.792 MWST**
- en Espagne pour les non-résidents (pas d'établissement en Espagne, avec représentant fiscal): **ESN0393342A**
- au Portugal pour les non-résidents (pas d'établissement au Portugal, avec représentant fiscal):**PT980708079**
- en Belgique pour les non-résidents (pas d'établissement en Belgique, avec représentant fiscal pour) : **BE0778270590**
- aux Pays-Bas pour les non-résidents (pas d'établissement aux Pays-Bas, avec représentant fiscal pour): **NL823958723B01**

Quels sont le nom légal, la TVA et l'adresse de Tyco Fire & Security GmbH ?

Tyco Fire & Security GmbH

Victor von Bruns Strasse 21

CH-8212 Neuhausen am Rheinflall

Suisse

TVA

- TVA : veuillez-vous référer à la communication qui vous a été envoyée par JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@JCI.COM ou voir point : ***J'ai fourni un service à ProCo, à quel établissement/numéro de TVA dois-je émettre ma facture ?***
- En choisissant le numéro d'immatriculation à la TVA pertinent de notre entité d'approvisionnement, ainsi que le traitement correct de la TVA, veuillez suivre les réglementations en matière de TVA applicables au type de transaction (biens/services) et aux circonstances de la vente (expéditeur/livraison à , etc.).

Pourriez-vous nous fournir la fiche fiscale de vos entités ?

- En choisissant le numéro d'immatriculation à la TVA pertinent de notre entité d'approvisionnement, ainsi que le traitement correct de la TVA, veuillez suivre les réglementations en matière de TVA applicables au type de transaction donné (biens / services) et les circonstances de la vente (expéditeur/expéditeur, etc.). Vous pouvez vérifier les détails de notre société, y compris le nom et l'exactitude des numéros de TVA sur les sites Web officiels suivants :
 - Numéro de TVA suisse : <https://www.uid.admin.ch/Search.aspx?lang=fr>
 - Tous les numéros de TVA UE : https://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/

TVA

- Néanmoins, si vous avez besoin d'un certificat officiel d'enregistrement à la TVA, d'une carte fiscale, etc., veuillez nous contacter et un scan de celui-ci pourra vous être partagé.

Je ne suis pas responsable de l'expédition de vos marchandises (ProCo organisant le transport). Je ne peux pas accorder d'exonération de TVA.

- Nous vous fournissons les documents de transport nécessaires pour vous permettre, en tant que fournisseur, de prendre en charge l'exonération de TVA sur les envois transfrontaliers et de ne pas facturer la TVA. Un accord séparé peut être rédigé à cet égard.

Votre ProCo a plusieurs numéros de TVA, comment savoir quel numéro de TVA je dois facturer ?

- Veuillez nous facturer conformément à la législation applicable en matière de TVA. Il reste de la responsabilité du fournisseur d'émettre des factures conformes à la TVA. En cas de doute, nous vous recommandons de contacter votre service fiscal interne ou votre conseiller local.

Programme PrimeRevenue

Si je suis inscrit auprès de Prime Revenue, y aura-t-il des changements ?

- Non, tout va continuer comme ça. En cas de questions, vous pouvez contacter le support Prime Revenue : support@primerevenue.com

Je souhaite en savoir plus sur le programme Prime Revenue en tant que fournisseur de JCI, comment puis-je faire ?

- Si vous souhaitez en savoir plus sur le programme Prime Revenue et les avantages en tant que fournisseur, veuillez contacter notre équipe de financement de la chaîne d'approvisionnement sur CORP-EMEA-Supply-Chain-Finance@jci.com et ils vous fourniront toutes les informations nécessaires.

Je souhaite m'inscrire au programme Prime Revenue en tant que fournisseur pour JCI, comment puis-je faire ?

- Simplement via : <https://sci-enable.primerevenue.com/register/jciclearlypay> et suivez les étapes. Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez envoyer un e-mail à : support@primerevenue.com ou par téléphone au : [800 7746 3000](tel:80077463000) ((gratuit) (numéro pour l'EUROPE)). Plus de détails sur : [Contact Us - PrimeRevenue](#)

Bon de commandes

J'ai un problème avec le bon de commande à qui dois-je m'adresser ?

- Toute question relative au Bon de commande doit être adressée à l'acheteur. Son e-mail est écrit sur le bon de commande lui-même.

Dois-je accuser réception du bon de commande ?

Oui, vous devez le faire, dans les 48 heures. C'est nécessaire pour que nous sachions que vous l'avez bien reçu et que vous puissiez répondre à la demande. Si vous ne le faites pas dans les 48 heures, des rappels (3 au total) vous seront envoyés pour accomplir ces tâches. Il faut le reconnaître car cela aide du point de vue logistique.

Vous avez deux façons d'accuser réception d'un bon de commande via le portail des fournisseurs (*recommandé car notre acheteur saura en quelques minutes que le bon de commande a été acquitté*) ou par e-mail à l'acheteur.

Si vous avez besoin d'aide pour accuser réception de votre bon de commande par le biais du portail des fournisseurs :

- S'il vous plaît, regardez cette vidéo : [Afficher, modifier et accuser réception des commandes](#)
- Ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : JCI-EMEA-PROCURECO-SUPPLIERCOMMS@JCI.COM

Bon de commandes

Vais-je recevoir le bon de commande par email ?

Oui, vous recevrez le bon de commande par email, un PDF y est joint. Attention, vous devez en accuser réception dans les 48 heures (Merci, pour en savoir plus, voir point : Dois-je accuser réception du Bon de Commande ?). Nous vous recommandons d'accuser réception du bon de commande via le portail des fournisseurs, car nos acheteurs seront informés dans quelques minutes.

Je m'apprête à facturer à qui dois-je facturer ?

Sur chaque bon de commande (en haut à gauche ; sous le nom légal) vous avez l'entité qui a créé le bon de commande, vous devez facturer à celui-ci. S'il vous plaît, jetez un coup d'œil aux sections : [Factures](#)

Autres

Le nom de l'entreprise de l'entité locale de Johnson Controls changera-t-il en Tyco Fire and Security GmbH ?

- Non, nous changeons simplement l'entité à partir de laquelle les commandes seront envoyées.

Le trafic vers les Canaries serait-il impacté par cette réorganisation ?

- La réponse est oui. Si vous achetez l'une de nos autres entités JCI ou Tyco aux îles Canaries, cela ne sera pas affecté - les entités en dehors de l'Espagne et du Portugal ne font pas partie du modèle ProCo.
- Veuillez noter qu'il y a eu une communication spécifique aux courtiers en douane car ils sont censés facturer la TVA à l'importation et les frais de courtage différemment à partir de la date de mise en service.

Quelles entités sont passées à Oracle Fusion et quand ?

- Johnson Controls España, S.L. 19 juillet 2021
- Johnson Controls Portugal BE, Lda 19 juillet 2021
- Johnson Controls Belgium (Groot-Biigaarden) ; 2 juin 2022
- Tyco Fire & Security Nederland BV ; 4 Decembre 2023

Autres

Je suis un fournisseur d'installation pour les affiliés JCI, dois-je facturer le ProCo pour mes services ?

- Vous facturerez l'entité JCI indiquée sur le bon de commande que vous avez reçu.

Qu'advient-il de mes commandes ouvertes auprès d'un affilié JCI ?

- Il n'y aura pas de changement pour les commandes ouvertes, sauf accord contraire.

Merci